

No.	Sujet	Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS	Référence	Date limite	Progrès
		<b>Jeudi 27 octobre 2022, 14:00 – 14:15 heure de Bangkok</b> <b>Ouverture technique</b>			
	<b>Arrivée des participants</b>				
<b>1</b>	<b>Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire 2022</b>	L'assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS s'est tenue dans un format hybride, en ligne et à Bangkok, en Thaïlande.			
1-1	Ouverture par la Présidente de l'ICOMOS	Mme Teresa Patricio (Présidente de l'Assemblée générale 2022) ouvre l'Assemblée générale extraordinaire 2022 à 14h00, heure de Bangkok, et souhaite la bienvenue à tous les participants.			
<b>2</b>	<b>Organisation de la session</b>				
2-1	Confirmation du Scrutateur et des deux Assistants scrutateurs (comme pour AGA 2022) (résolution EGA 2022/1)  <i>Votée en séance par vote à main levée in situ/virtuel</i>	<b>L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,</b>  Notant que les Scrutateurs doivent travailler avec le Secrétariat dès l'amont de l'Assemblée générale pour vérifier les plateformes et procédures de vote en ligne ;  Tenant compte de l'approbation, par le Conseil consultatif de l'ICOMOS lors de sa réunion d'octobre 2022, et sur la proposition du Conseil d'administration de l'ICOMOS, de la nomination de Mona O'Rourke et Lucille Karen Isberto afin qu'ils puissent travailler avec le Secrétariat international dans la perspective de cette Assemblée générale ;  <b>Confirme</b> la nomination des Scrutateurs comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Chefs scrutateurs conjoints : Mona O'Rourke (ICOMOS Irlande/ICLAFI) et Lucille Karen Isberto (ICOMOS Philippines/ICLAFI)</li> <li>– Assistants scrutateurs : Gaia Jungeblodt et Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS).</li> </ul> L'Assemblée générale extraordinaire adopte la résolution à la majorité simple et les personnes nommées sont invitées à prendre leurs fonctions.			
2-2	Présences et quorum, rapport du Comité de vérification des pouvoirs (comme pour AGA 2022) (résolution EGA 2022/2)  <i>Votée en séance par vote à main levée in situ/virtuel</i>	Mme Teresa Patricio invite Mme Ulrike Herbig, membre du Comité de vérification des pouvoirs, à présenter le rapport au nom du Comité, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Adriana Careaga (Uruguay)</li> <li>– Ulrike Herbig (Autriche)</li> <li>– Yasmine Makaroun (Liban)</li> <li>– Pascall Taruvinga (Afrique du Sud)</li> <li>– Kai Weise (Népal)</li> <li>– Pamela Jerome (ex-officio, trésorière de l'ICOMOS)</li> </ul>	Statuts art 9a 1, 2, 3, 4		

No.	Sujet	Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS	Référence	Date limite	Progrès
		<p>Quelques cas particuliers de Comités nationaux concernant le paiement des cotisations et la capacité subséquente de voter pour leurs membres sont évoqués : ICOMOS Canada, ICOMOS Croatie, ICOMOS Grèce, ICOMOS Pakistan, ICOMOS Palestine et ICOMOS Royaume-Uni ont connu des retards dans le paiement des cotisations mais ont régularisé la situation et pourront donc voter.</p> <p>Le Secrétariat international a informé le Comité de vérification des pouvoirs que sur la plateforme de vote, en accord avec les scrutateurs, et afin de pouvoir faire face à d'éventuelles erreurs suite au scellement de la plateforme (i.e. des électeurs qui auraient été oubliés par erreur) – 5 emails de secours seront ajoutés. L'utilisation de ces emails de secours sera strictement documentée et s'ils ne sont pas utilisés, ils devront évidemment être supprimés du nombre total de votes possibles.</p> <p>Les 6 membres du Comité ont assisté aux réunions du 04/10/2022 et du 18/10/2022 via Zoom. Jessica Khan, coordinatrice du réseau et des Comités du Secrétariat international, a assisté aux réunions du Comité de vérification des pouvoirs.</p> <p><b>L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,</b></p> <p>Notant que l'article 23 des Statuts de l'ICOMOS exige que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la majorité des deux-tiers des membres votants présents ou représentés, issus d'au moins un tiers des Comités nationaux - soit 307 ;</p> <p>Considérant le rapport du Comité de vérification des pouvoirs ;</p> <p>Prend note que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– au 31 décembre 2021, il y avait 1 180 membres votants provenant de 88 Comités nationaux et 49 membres de pays sans Comités nationaux ; pour un total de 1 229 ;</li> <li>– ces 27 et 28 octobre 2022, il y a 666 membres votants désignés exprimant 840 votes et représentant 65 Comités nationaux à jour de leur cotisation et ayant envoyé leur liste de membres votants et procurations ; et 49 membres individuels de pays sans Comité national, soit un total de 889 ;</li> <li>– la décision du Comité de vérification des pouvoirs d'ajouté 5 membres votants potentiels à ceux qui précèdent ; portant le nombre total de membres votants possibles à 894 ;</li> </ul> <p><b>Adopte</b> le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et note que les exigences de l'article 23 des Statuts pour la validité des décisions de la présente Assemblée générale ont été remplies.</p>			

No.	Sujet	Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS	Référence	Date limite	Progrès
		L'Assemblée générale extraordinaire adopte la résolution à la majorité simple.			
<b>3</b>	<b>Clôture</b>				
3-1	Ajournement	Mme Teresa Patricio lève la séance de l'Assemblée générale extraordinaire à 14h15, heure de Bangkok.			

		Vendredi 28 octobre 2022, 15:00 – 16:00 heure de Bangkok			
<b>1</b>	<b>Reconvocation de l'Assemblée générale extraordinaire 2022</b>				
1-1	Ouverture par la Présidente de l'ICOMOS	<p>Mme Teresa Patricio (Présidente de l'Assemblée générale 2022) reconvoque l'Assemblée générale extraordinaire 2022 à 15h00, heure de Bangkok, et souhaite la bienvenue à tous les participants.</p> <p>Mme Gaia Jungeblodt, Assistante du scrutateur, fait une annonce technique et explique le mécanisme de vote.</p> <p>Les résolutions 2-1 à 2-4 seront votées à main levée virtuelle : elle demande que seuls les membres votants qui sont contre ou souhaitent s'abstenir de voter sur une motion expriment leur vote en écrivant dans le chat Zoom (en mentionnant leur nom et leur Comité).</p> <p>Les résolutions 3-2-1 et 3-2-2 seront votées via une plateforme de vote en ligne (une démonstration de l'utilisation de la plateforme de vote a été envoyée aux membres le dimanche 30 octobre 2022). La plateforme de vote en ligne sera ouverte le lundi 31 octobre à 10h00, heure de Paris, et sera fermée le dimanche 6 novembre à 23h59, heure de Paris. Les résultats seront annoncés à tous les membres via la newsletter Info Membres.</p>			
<b>2</b>	<b>Organisation de la session</b>				
2-1	Confirmation du Scrutateur et des deux Assistants scrutateurs (comme pour AGA 2022) (résolution EGA 2022/1)  <i>Votée en séance par vote à main levée in situ/virtuel</i>	<p><b>L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,</b></p> <p>Notant que les Scrutateurs doivent travailler avec le Secrétariat dès l'amont de l'Assemblée générale pour vérifier les plateformes et procédures de vote en ligne ;</p> <p>Tenant compte de l'approbation, par le Conseil consultatif de l'ICOMOS lors de sa réunion d'octobre 2022, et sur la proposition du Conseil d'administration de l'ICOMOS, de la nomination de Mona O'Rourke et Lucille Karen Isberto afin qu'ils puissent travailler avec le Secrétariat international dans la perspective de cette Assemblée générale ;</p> <p><b>Confirme</b> la nomination des Scrutateurs comme suit :</p>			

No.	Sujet	Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS	Référence	Date limite	Progrès
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chefs scrutateurs conjoints : Mona O'Rourke (ICOMOS Irlande/ICLAFI) et Lucille Karen Isberto (ICOMOS Philippines/ICLAFI)</li> <li>- Assistants scrutateurs : Gaia Jungeblodt et Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS).</li> </ul> <p>L'Assemblée générale extraordinaire adopte la résolution à la majorité simple et les personnes nommées sont invitées à prendre leurs fonctions.</p>			
2-2	<p>Présences et quorum, rapport du Comité de vérification des pouvoirs (comme pour AGA 2022) (résolution EGA 2022/2) <i>Votée en séance par vote à main levée in situ/virtuel</i></p>	<p>Mme Teresa Patricio invite Mme Ulrike Herbig, membre du Comité de vérification des pouvoirs, à présenter le rapport au nom du Comité, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adriana Careaga (Uruguay)</li> <li>- Ulrike Herbig (Autriche)</li> <li>- Yasmine Makaroun (Liban)</li> <li>- Pascall Taruvinga (Afrique du Sud)</li> <li>- Kai Weise (Népal)</li> <li>- Pamela Jerome (ex-officio, trésorière de l'ICOMOS)</li> </ul> <p>Quelques cas particuliers de Comités nationaux concernant le paiement des cotisations et la capacité subséquente de voter pour leurs membres sont évoqués : ICOMOS Canada, ICOMOS Croatie, ICOMOS Grèce, ICOMOS Pakistan, ICOMOS Palestine et ICOMOS Royaume-Uni ont connu des retards dans le paiement des cotisations mais ont régularisé la situation et pourront donc voter.</p> <p>Le Secrétariat international a informé le Comité de vérification des pouvoirs que sur la plateforme de vote, en accord avec les scrutateurs, et afin de pouvoir faire face à d'éventuelles erreurs suite au scellement de la plateforme (i.e. des électeurs qui auraient été oubliés par erreur) – 5 emails de secours seront ajoutés. L'utilisation de ces emails de secours sera strictement documentée et s'ils ne sont pas utilisés, ils devront évidemment être supprimés du nombre total de votes possibles.</p> <p>Les 6 membres du Comité ont assisté aux réunions du 04/10/2022 et du 18/10/2022 via Zoom. Jessica Khan, coordinatrice du réseau et des Comités du Secrétariat international, a assisté aux réunions du Comité de vérification des pouvoirs.</p> <p><b>L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,</b></p>	Statuts art 9a 1, 2, 3, 4		

No.	Sujet	Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS	Référence	Date limite	Progrès
		<p>Notant que l'article 23 des Statuts de l'ICOMOS exige que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la majorité des deux-tiers des membres votants présents ou représentés, issus d'au moins un tiers des Comités nationaux - soit 307 ;</p> <p>Considérant le rapport du Comité de vérification des pouvoirs ;</p> <p>Prend note que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au 31 décembre 2021, il y avait 1 180 membres votants provenant de 88 Comités nationaux et 49 membres de pays sans Comités nationaux ; pour un total de 1 229 ;</li> <li>- ces 27 et 28 octobre 2022, il y a 666 membres votants désignés exprimant 840 votes et représentant 65 Comités nationaux à jour de leur cotisation et ayant envoyé leur liste de membres votants et procurations ; et 49 membres individuels de pays sans Comité national, soit un total de 889 ;</li> <li>- la décision du Comité de vérification des pouvoirs d'ajouté 5 membres votants potentiels à ceux qui précèdent ; portant le nombre total de membres votants possibles à 894 ;</li> </ul> <p><b>Adopte</b> le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et note que les exigences de l'article 23 des Statuts pour la validité des décisions de la présente Assemblée générale ont été remplies.</p> <p>L'Assemblée générale extraordinaire adopte la résolution à la majorité simple.</p>			
2-3	<p>Élection du Président, des vice-Présidents et du Rapporteur de l'Assemblée générale annuelle de 2022 (comme pour AGA 2022) (résolution EGA 2022/3)</p> <p><i>Votée en séance par vote à main levée in situ/virtuel</i></p>	<p>Mme Teresa Patricio donne la parole à Mme Gaia Jungeblodt, directrice du Secrétariat international.</p> <p><b>L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS élit</b> en tant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Présidents de l'Assemblée générale</b> Teresa Patricio (Présidente de l'ICOMOS) Borvornvate Rungrujee (Président d'ICOMOS Thaïlande)</li> <li>• <b>Vice-Présidents de l'Assemblée générale :</b> Sadagat Davudova (Présidente d'ICOMOS Azerbaïdjan) Tracy Ireland (Présidente d'ICOMOS Australie)</li> <li>• <b>Secrétaire général de l'Assemblée générale :</b> Mario Santana (Secrétaire général de l'ICOMOS)</li> <li>• <b>Rapporteurs de l'Assemblée générale :</b></li> </ul>	Statuts art 9b		

No.	Sujet	Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS	Référence	Date limite	Progrès
		<p>Kristina Biceva (Présidente d'ICOMOS Macédoine) Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS)</p> <p>L'Assemblée générale extraordinaire adopte la résolution à la majorité simple et les personnes nommées sont invitées à prendre leurs fonctions.</p>			
2-4	<p>Adoption de l'ordre du jour (résolution EGA 2022/4)</p> <p><i>Votée en séance par vote à main levée in situ/virtuel</i></p>	<p><b>L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS adopte</b> son ordre du jour par majorité simple.</p>			
3	<p><b>Amendements aux Statuts de l'ICOMOS</b></p>	<p>Mme Teresa Patricio donne la parole à Mme Tracy Ireland, Vice-présidente de l'Assemblée générale.</p> <p>Mme Tracy Ireland informe les participants que Mme Pamela Jerome, Trésorière de l'ICOMOS, sera représentée par M. Cyrill Von Planta, membre du Conseil d'administration.</p> <p>Mme Tracy Ireland demande aux participants de garder leurs questions pour le point 3-3.</p>			
3-1	<p>Présentation des amendements proposés</p>	<p>Mme Teresa Patricio donne la parole à M. Peter Philips, membre du Conseil d'administration de l'ICOMOS, pour présenter les propositions d'amendements aux Statuts de l'ICOMOS.</p> <p>M. Peter Philips rappelle à l'Assemblée générale extraordinaire 2022 que les deux propositions d'amendements aux Statuts de l'ICOMOS ont été envoyées aux membres de l'ICOMOS quatre mois avant la réunion.</p> <p>M. Peter Philips explique que le premier amendement proposé concerne l'utilisation de moyens électroniques pour les réunions et les élections. L'ICOMOS et ses Statuts sont enregistrés sous la loi française, et bien qu'ils n'interdisent pas explicitement la tenue de réunions et d'élections par des moyens électroniques, ils ne le mentionnent pas non plus. L'Assemblée générale de l'ICOMOS a voté ces trois dernières années pour autoriser les réunions et élections virtuelles sur une base temporaire, car la pandémie nous a empêchés de nous réunir en personne.</p> <p>De plus, pour des raisons d'inclusivité et de durabilité, la tenue de réunions et d'élections partiellement ou totalement à distance fait rapidement partie du fonctionnement normal de l'ICOMOS.</p> <p>Bien que cet amendement soit devenu nécessaire, il est difficile de s'accorder sur la signification exacte de "moyens électroniques" car les plateformes de réunion et de vote évoluent très rapidement. Afin de ne pas engager l'ICOMOS de façon permanente, cet amendement est temporaire et ne précise pas comment les réunions et les élections doivent se dérouler. Les</p>			

No.	Sujet	Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS	Référence	Date limite	Progrès
		<p>organes statutaires de l'ICOMOS décideront de la manière dont les réunions et les élections se dérouleront.</p> <p>Le Conseil d'administration soumettra une résolution plus permanente gérant le fonctionnement virtuel des réunions et des élections à une future Assemblée générale extraordinaire.</p> <p>M. Peter Philips explique que la deuxième proposition d'amendement concerne l'éligibilité du Président et du Vice-président du Conseil consultatif. Les Statuts exigent que le Président et le Vice-président du Conseil consultatif soient en même temps Président d'un Comité scientifique national ou international au moment de leur élection. Il s'agit d'une charge très importante, comme l'a prouvé récemment la démission du Vice-président du Conseil consultatif, qui n'a pas été en mesure de gérer la charge de travail combinée de ces deux rôles.</p> <p>La proposition consiste à élargir l'éventail des candidats pouvant être élus au poste de Président ou de Vice-président du Conseil consultatif : les candidats éligibles comprendront les anciens Présidents ou Vice-présidents d'un Comité, au lieu de n'inclure que les Présidents ou Vice-présidents actuels d'un Comité.</p> <p>Lors de la réunion du Conseil Consultatif du 27 octobre 2022, des amendements à la résolution ont été suggérés, cherchant à reporter la décision pour une discussion plus approfondie. M. Peter Philips rappelle de considérer que chaque nouveau vote ajouté à la plateforme de vote Eurovote coûte à l'ICOMOS environ 1.500 Euros ; et que si des amendements sont proposés aux résolutions, l'amendement doit être voté en premier. Si l'amendement est adopté, la résolution amendée est soumise au vote. Si l'amendement échoue, la résolution originale est soumise au vote. Toute proposition d'amendement des résolutions nécessitera deux votes, ce qui devrait laisser suffisamment de temps entre les deux pour connaître le résultat du premier vote.</p> <p>Les Comités qui cherchent à reporter la décision font valoir qu'il ne s'agit pas d'une question urgente et qui peut être votée lors d'une Assemblée générale triennale ; et qu'il existe d'autres moyens, peut-être meilleurs, d'élargir le bassin de candidats. M. Peter Philips encourage les membres votants à bien réfléchir et à poursuivre le vote ; et rappelle que, que la résolution soit adoptée ou rejetée, la discussion se poursuivra dans tous les cas.</p>			
3-2	Adoption des amendements aux Statuts de l'ICOMOS	<p>Mme Teresa Patricio rappelle que les deux propositions d'amendements aux Statuts de l'ICOMOS sont à voter sur la plateforme en ligne.</p> <p>La plateforme sera ouverte à partir du lundi 31 octobre 2022 à 10h00, heure de Paris, et sera clôturée le dimanche 6 novembre 2022 à 23h59, heure de Paris.</p>	Statuts art 9b, art 23		
3-2-1	Ajout de l'Article 26 sur l'utilisation de moyens électroniques pour les réunions et les élections (résolution EGA 2022/5)	<p><b>L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,</b></p> <p>Notant que la proposition visant à modifier les Statuts de l'ICOMOS (2017) a été préparée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS ;</p>			

No.	Sujet	Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS	Référence	Date limite	Progrès
	<i>Votée après la session sur la plateforme en ligne</i>	<p>Ayant examiné les modifications proposées des Statuts de l'ICOMOS, ainsi que le rapport explicatif préparé par le Conseil d'administration ;</p> <p>Reconnaissant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'en 2020, 2021 et 2022, les réunions du Conseil d'administration, du Bureau, de l'Assemblée générale annuelle et du Conseil consultatif ont dû être organisées sous forme de réunions virtuelles et/ou hybrides pour permettre aux membres de l'ICOMOS d'assister aux réunions et de participer aux décisions et aux votes en nombre suffisant ;</li> <li>- Que, pour des raisons d'inclusivité et de durabilité, la tenue de réunions et d'élections partiellement ou totalement à distance fait rapidement partie du fonctionnement normal de l'ICOMOS ;</li> </ul> <p><b>Adopte</b>, par une majorité statutaire des deux tiers, l'ajout de l'Article 26 sur l'utilisation de moyens électroniques pour les réunions et les élections aux Statuts de l'ICOMOS, tel qu'il a été proposé et envoyé aux membres.</p> <p>L'Assemblée générale extraordinaire adopte la résolution à la majorité simple (414 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions).</p>			
3-2-2	<p>Ajout de l'Article 12 sur le Conseil consultatif et son Conseil scientifique (résolution EGA 2022/6)</p> <p><i>Votée après la session sur la plateforme en ligne</i></p>	<p><b>L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,</b></p> <p>Notant que la proposition visant à modifier les Statuts de l'ICOMOS (2017) a été préparée par le Conseil d'administration et les Officiers du Conseil consultatif de l'ICOMOS ;</p> <p>Ayant examiné les modifications proposées des Statuts de l'ICOMOS, ainsi que le rapport explicatif préparé par le Conseil d'administration et les Officiers du Conseil consultatif ;</p> <p><b>Adopte</b>, par une majorité statutaire des deux tiers, l'amendement de l'Article 12 des Statuts de l'ICOMOS sur le Conseil consultatif et son conseil scientifique, tel qu'il a été proposé et envoyé aux membres.</p> <p>L'Assemblée générale extraordinaire adopte la résolution à la majorité simple (349 voix pour, 69 voix contre et 12 abstentions).</p>			
<b>4</b>	<b>Clôture</b>				
4-1	<p>Vote de remerciements</p> <p><i>Par acclamation</i></p>	<p>Mme Teresa Patricio informe les participants que le vote de remerciements aura lieu lors de la clôture de l'Assemblée générale annuelle à suivre, et considère close l'Assemblée générale extraordinaire de 2022.</p>			